

Les droits de l'enfant ne se négocient pas.

Bamako, le 20 novembre 2025 - En cette Journée mondiale de l'enfance le Bureau international des droits des enfants (IBDR) rappelle une évidence : les droits de l'enfant ne sont ni relatifs, ni optionnels. Ils sont universels et engagent tous les États, comme ici, au Mali.

Cela fait 36 ans que les enfants peuvent compter sur un texte international consacrant leurs droits. La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) des Nations unies est le traité international le plus ratifié à ce jour, 196 États sur 197 l'ayant ratifié. Pourtant, cette ratification porte en elle un étrange paradoxe : les droits de l'enfant restent loin d'être une réalité pour tous les enfants. Qui pourrait bien s'opposer à la concrétisation des droits de l'enfant ?

Trop souvent, les contextes politiques locaux, les normes sociales, les contraintes financières et matérielles ou les crises sont invoqués pour justifier une atteinte à ces droits. Pourtant, en s'engageant envers les droits de l'enfant, nous avons pris un engagement collectif de tout faire pour que ces droits s'incarnent quotidiennement pour tous les enfants. En ratifiant la Convention relative aux droits de l'enfant, puis, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE), nos États ont reconnu leur responsabilité de faire respecter ces droits pour tous les enfants, en tout temps, et pas seulement en période de paix ou de prospérité. Il ne s'agit pas d'une question de bonne volonté ou d'application à la carte, mais d'obligations juridiques précises et contraignantes.

L'actualité récente nous fournit des exemples concrets de la négociation de ces droits par nos gouvernements au nom d'idéologie, de calculs politiques ou de pressions sociales. Et parce que **chaque renoncement, chaque accroc à un droit fragilise la force et la portée de celui-ci**, il appartient aux États de transformer leurs engagements en actes.

Pour le Bureau international des droits des enfants (IBDR), cette constatation est encore plus pressante dans le contexte actuel d'érosion des droits humains. Il faut continuer à rappeler l'évidence : lorsque nos droits vacillent, ceux et celles dont la voix porte moins sont les premiers touchés. Au premier chef, les enfants.

Ainsi, au Mali, Les états généraux sur la situation de la femme, de l'enfant et de la famille lancés le 16 juin 2025 à l'occasion de la journée de l'enfant africain est une étape décisive pour doter le Mali des données fiables et participatives sur la situation de l'enfant. L'IBDR soutient fortement cette initiative nationale et exhorte le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille à traduire les recommandations issues des assises régionales en des actions concrètes dans les politiques nationales touchant les droits de l'enfant.



Aussi, l'IBCR plaide pour une meilleure prise en compte des besoins et priorités des enfants, y compris ceux et celles en conflit avec la loi et ceux / celles victimes ou à risque des violences sexuelles ou sexistes. L'État des lieux (EDL) réalisé en 2025 par l'IBCR en collaboration avec la Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Éducation de l'Université des Lettres et des sciences Humaines de Bamako, dont la publication est prévue en mars 2026, représentera un atout majeur pour le Ministère lui permettant de faire avancer les droits et perspectives des enfants dans le plan d'action des états généraux (2026-2030).

À propos du Bureau international des droits des enfants (IBCR)

Organisation fondée en 1994, le Bureau international des droits des enfants (IBCR) s'engage pour « un monde dans lequel les droits de l'enfant sont une réalité », tels que définis par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE).

Son action vise à transformer la place des enfants dans nos sociétés, en particulier celle des plus vulnérables, et à renforcer les systèmes de protection et de justice pour enfants dans une approche basée sur les droits, la participation et l'innovation.
